

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur.	18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, —	10 — — 13 — »
Trois mois, —	5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 15 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.	—
9 — 04 — — Omnibus.	—
2 — 08 — — soir, Omnibus.	—
4 — 13 — — Express.	—
7 — 11 — — Omnibus.	—

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).	—
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.	—
9 — 50 — — Express.	—
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.	—
5 — 47 — — soir, Omnibus.	—
9 — 59 — — Poste.	—

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces	20 c. la ligne.
Dans les réclames	30 —
Dans les faits divers	50 —
Dans toute autre partie du journal.	75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR, Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Etrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Le *Moniteur* publie la circulaire suivante du ministre de l'intérieur :

Paris, le 4 août 1865.

Monsieur le préfet,

Les élections municipales sont terminées; les communes de l'Empire ont renouvelé leurs conseils, et le pays peut, dès à présent, apprécier quel a été le caractère général de cette importante expression du suffrage universel.

Fidèle à la règle qu'elle s'était tracée, l'administration s'est appliquée à maintenir sur tous les points la régularité et la sincérité du vote. Toutes les fois que des questions douteuses se sont élevées, elle n'a pas hésité à les trancher dans le sens de l'exercice le plus large du droit électoral; partout les citoyens ont pu, avec une entière indépendance, produire leurs candidatures, former leurs listes, distribuer leurs bulletins; partout les facilités qui pouvaient se concilier avec le respect de la loi leur ont été loyalement assurées.

Le pays a répondu, par son attitude et par ses votes, à la légitime attente du gouvernement. Les élections se sont faites avec un calme admirable; aucun désordre n'a nécessité l'intervention de la force publique pour assurer l'exécution de la loi, ou pour protéger le fonctionnement paisible du suffrage.

En présence de l'épreuve qui vient de s'accomplir, et à laquelle le pays entier a pris part, lorsqu'un même jour a vu, dans 37,000 communes, plusieurs millions de citoyens se

porter au scrutin pour élire leurs mandataires, sans que la violence et la corruption soient venues altérer cette lutte pacifique et loyale, le gouvernement de l'Empereur a le droit de se réjouir; il peut proclamer, avec un juste orgueil, que la France vit et marche sous l'égide de ces deux principes qui lui ont toujours été si chers : l'ordre et la liberté.

Mais le fait dont je me plains particulièrement à me féliciter avec vous, monsieur le préfet, celui que je tiens à signaler à tous et qui a le plus profondément touché le cœur de l'Empereur, c'est que ce calme extérieur n'a été que l'expression du sentiment de concorde qui, à considérer les élections dans leur ensemble, en a été le trait distinctif. Un vif désir de conciliation, inspiré par ce bon sens pratique qui domine les théories, a, dans la presque unanimité des communes, guidé les choix sur lesquels se sont réunies les préférences électorales. Si, sur quelques points, des esprits ardents, plus enclins à abuser de la liberté qu'à en seconder le progrès paisible et régulier, ont essayé de fausser le sens naturel de nos institutions et d'entraîner les électeurs sur le terrain politique, ces tentatives sont restées isolées et presque toujours ont été frappées d'impuissance. Partout ailleurs, le débat s'est maintenu dans la sphère des intérêts municipaux, et, malgré la vivacité des dissidences locales, on a vu les électeurs se rapprocher, on les a vus s'offrir et se concéder des transactions réciproques qui ont souvent rallié à une même liste, représentation équitable de tous les intérêts, les opinions d'abord divergentes. Cette tendance à l'accord, par le sacrifice mutuel des prétentions exclu-

sives, a été le caractère et restera l'honneur des élections de 1865.

Usant de leur droit de citoyens, auquel venait s'ajouter pour eux l'autorité des services rendus, les maires et les adjoints se sont présentés au suffrage des électeurs et leur ont proposé des listes de vote. Il n'a fallu rien moins que l'entraînement de la polémique pour qu'on en soit venu à leur contester l'exercice d'une faculté aussi légitime que le gouvernement n'avait le droit ni le désir de leur refuser. Mais le pays a pris soin de répondre : dans les chefs-lieux de département, 8 maires seuls n'ont pas été élus; dans les chefs-lieux d'arrondissement, 233 ont été élus, 23 seulement écartés; enfin, dans les chefs-lieux de canton, en regard de 1,963 maires élus, on n'en compte que 216 qui n'aient pas réuni un nombre de voix suffisant (1).

Je ne cite que les grands centres : dans le

(1) Voici la décomposition exacte des chiffres pour les chefs-lieux de départements, d'arrondissements et de cantons :

	Ch.-l. de dép. (a)	Ch.-l. d'arr. (b)	Ch.-l. de cant. (c)
Nombre des chefs-lieux	86	278	2,318
Maires élus	71	233	1,963
Maires non élus	8	23	216
Maires qui ne se sont pas mis sur les rangs	1	7	47
Mairies vacantes antérieurement à l'élection	6	15	91
Totaux	86	278	2,317

(a) Déduction faite de Paris, Lyon, Ajaccio.

(b) Déduction faite des chefs-lieux d'arrondissement

reste de l'Empire, la proportion est encore supérieure aux résultats que j'indique. C'est ainsi que dans l'immense majorité des communes, les électeurs, en maintenant ou en faisant entrer les maires dans le sein du conseil municipal, ont ratifié pour le passé, et devancé pour l'avenir, le choix du gouvernement.

Le plus grand nombre des conseillers municipaux ont également obtenu le renouvellement de leur mandat. Dans quelques localités une part plus large a été faite à l'élément nouveau. Mais, ainsi que le rappelait la circulaire du 28 juin dernier, les questions locales étaient seules en jeu dans ce débat; il ne saurait donc y avoir, aux yeux du gouvernement, ni vainqueurs, ni vaincus.

Accueillons avec le même empressement, les anciens et les nouveaux élus : les uns mettront au service des intérêts communaux une expérience déjà éprouvée; les autres, appelés à porter à leur tour la responsabilité des affaires, se pénétreront des obligations qu'elle impose et des principes conservateurs qu'elle inspire. Que la pensée de conciliation qui a présidé aux élections leur survive et se perpétue parmi les conseillers municipaux!

Conviez-les tous, monsieur le préfet, tous sans exception, à s'unir pour défendre les intérêts de la commune dont ils sont désormais les représentants, et à remplir ainsi les devoirs qu'ils ont contractés envers le pays et envers l'Empereur.

de la Seine et de la Corse. — Les résultats de ce dernier département ne sont pas encore connus.

(c) L'observation ci-dessus s'applique aux chefs-lieux de canton.

FEUILLETON.

11

LE ROMAN D'UNE HÉRITIÈRE.

(Suite.)

Sa physionomie changea brusquement, elle exprima un désespoir sans bornes. Elle appuya sa tête sur sa main et dit, d'une voix pleine de regrets et de mélancolie;

— Oui, je suis coupable, oui, je le suis beaucoup plus que tu ne peux le supposer, Tristan, et, depuis quelques semaines, les remords que j'avais repoussés, auxquels je ne croyais pas, m'accablent. Sans moi peut-être, tu serais revenu au bien; si ma main ne t'avait plongé de nouveau dans cette fange dont tu pouvais sortir, tu ne serais pas là, sur ce lit de douleurs, au moment de voir ta liberté menacée et ta réputation perdue, c'est moi qui ai fait tout cela.

Le comte passa sa main affaiblie sur le front de la repentante, et murmura quelques tendres paroles.

— Oui, tu m'as bien aimée, Tristan, et moi je t'ai aimé aussi, je me suis trompée moi-même, j'ai

eu que je t'aimerais toujours. Pourtant cet amour a passé, comme passent toutes les choses de ce monde. Je te vois encore, la première fois que tu parus à mes yeux chez ton oncle, chez ce bon vieillard, qui m'avait accueillie, qui m'avait secourue avec une générosité sans bornes. Ce vrai chevalier, défenseur de ceux qui souffrent, tu l'imitas alors : comme lui tu me tendis la main, et bientôt mon cœur vola vers toi, bientôt tu devins le maître de ma vie.

— Ce passé est bien loin!
— Des années nous en séparent, et je me plains à le rappeler en ce moment suprême. Tu n'étais en ce temps-là qu'un jeune homme violent, indiscipliné, aimant le jeu et les femmes, jetant à pleines mains l'argent que le sort t'envoyait, mais capable d'actions honorables; loyal, brave, dévoué, tu es resté quatre ans attaché à mon sort, et de toutes ces qualités, il ne te reste plus que ton courage.

— C'est vrai.
— Tu devrais me haïr, pourtant tu ne me hais point; j'ai conservé sur toi ma puissance; tu m'obéiras comme tu m'as obéi, n'est-ce pas?

— Oui.
— Je le sais, et, malgré moi, la certitude de ce

pouvoir m'est chère; je recule devant la crainte de l'abdiquer, j'ai peur de le perdre quand tu sauras tout.

— Est-ce que quelque chose peut nous séparer à présent?

— Peut-être. Au temps que je rappelle, tu t'étais donné à moi sans réserve. Tes bons instincts se révoltaient contre la calomnie dont j'étais l'objet et tu ne pensais pas à mes millions, lorsque tu arborais hautement ma bannière.

— Cela est vrai.
— Et moi, déjà pervertie, vicieuse dès mon enfance, j'abusai de cet amour; je voulus te rendre semblable à moi, afin d'être sûre que tu me resterais, afin que nulle autre ne pût prendre ma place, afin que nous fussions liés par une chaîne indissoluble, la seule qui ne se rompe point : un intérêt commun. J'excitai tes mauvais penchants, je déracinai les bons, je te jetai dans tous les désordres. Ma fortune, quelque considérable qu'elle fût, s'engloutit en grande partie dans le gouffre, et lorsque nous vîmes nos ressources diminuer, il fallut en chercher d'autres.

Il y eut un moment de silence, comme si elle eût voulu s'arrêter là. Tristan se taisait aussi, cette re-

vue de ses fautes lui inspirait une terreur extrême, en pensant surtout à ce qui devait la suivre et qu'il ignorait encore.

— Plus tard nous nous séparâmes, nous ne nous aimions plus d'amour, nous voulions essayer de la liberté, nous relâchâmes notre lien sans le rompre, tu volas de tes propres ailes, tu formas cette association de fils de famille, dont tu devins promptement le chef, cette place t'était due, et pourtant, sans moi, tu manquais ton riche mariage et les ressources qu'il t'a apportées, je t'ai forcé à le conclure. J'étais certaine que ta femme ne passerait qu'après moi dans ton cœur.

— Pauvre Arabelle!
— Oui, tu peux la plaindre, car la fatalité l'a malheureusement poussée; elle payera de son bonheur à venir au moins l'amour-propre satisfait qui l'a donnée à toi. Petite mouche étourdie, tombée dans nos filets! Elle n'a pas pour toi, heureusement, un de ces sentiments que rien n'efface; je n'en veux, pour preuve, que sa tranquillité cette nuit. Elle n'est même pas jalouse.

— Elle ignore ta présence ici; elle me croit engagé dans une conférence politique.

— Si elle t'aimait, elle devinerait tout. L'amour

Recevez, monsieur le préfet, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le ministre de l'intérieur,
LA VALETTE.

Nous pouvons annoncer aujourd'hui comme officielle la nomination de M. Salvador Bermúdez de Castro, marquis de Léma, sénateur, à l'ambassade de Paris, en remplacement de M. Mon.

Le marquis de Léma a été ambassadeur d'Espagne à Naples jusqu'à ces derniers temps. Il avait précédemment représenté son pays au Mexique.

En 1859, le ministère Lersundi le nomma ambassadeur à Paris; mais des raisons politiques et certaines combinaisons diplomatiques l'empêchèrent d'accepter ce poste.

Le marquis de Léma est très-connu, dans le monde littéraire, par ses écrits, et les travaux qu'il a publiés sur la vie d'Antonio Perez, le secrétaire d'Etat de Philippe II, lui assurent une place distinguée parmi les historiens de son pays.

Le ministère espagnol ne pouvait, assurément, faire un meilleur choix pour représenter l'Espagne auprès du gouvernement de l'Empereur.

L'entrevue de Gastein aura-t-elle ou n'aura-t-elle pas lieu? La solution de cette question, qui préoccupe les esprits depuis quelques jours, paraît dépendre du résultat des nouvelles négociations que M. Bloome, de concert avec M. de Beust, va poursuivre à Gastein, en vertu de nouvelles instructions.

Nous devons ajouter que les dernières informations ne sont pas favorables à l'entrevue.

L'Italie nous apprend, d'après des lettres de Tunis, que des pêcheurs de corail italiens ont été insultés et attaqués à Biserte par des zouaves et des indigènes et que le pavillon italien n'aurait pas été respecté.

Sur les démarches immédiates du consul d'Italie, des arrestations ont été faites, et le consulat procède à une enquête pour déterminer quelle réparation comportent les faits qui se sont passés.

L'Invalide russe annonce, d'après une dépêche du général-major Tcherniaeff, que la ville de Tashkent (province de Turkestan) a été emportée d'assaut par les Russes pendant la nuit du 15 au 16 juillet.

La perte des Russes est de 25 tués; 5 officiers et 85 soldats sont blessés. Ils ont pris 16 drapeaux, un grand nombre de guidons et 60 canons.

A cette nouvelle, l'Invalide russe ajoute quelques commentaires dont voici la conclusion:

Après avoir donné l'indépendance à Tashkent, dont la population se distingue par son industrie et son commerce, la Russie, qui n'a

pas besoin de l'annexer à ses possessions, n'aura plus qu'à veiller à la tranquillité et à la sécurité de ses propres relations commerciales avec l'Asie centrale.

Pour les articles non signés: P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Le *Moniteur* publie le décret qui nomme M. Thouvéné, ancien ministre des affaires étrangères, grand référendaire du Sénat.

Ce décret, signé à Plombières le 4 août, est contresigné par le maréchal Vaillant, chargé par intérim du ministère d'Etat.

— Le *Moniteur du soir* a publié la note suivante, qui a été reproduite par le *Moniteur*:

« Plusieurs journaux ont annoncé que M. le duc de Persigny se proposait de publier une brochure intitulée: *Lettres de Paris*, sur les élections municipales. »

» Cette nouvelle est dénuée de tout fondement. »

— M. le marquis de La Valette, ministre de l'intérieur, est parti pour Berg-rac, où il va assister à une grande réunion qui a lieu à l'occasion de la bénédiction d'une cloche. Plusieurs évêques doivent y assister.

— La passion des courses de taureaux se généraliserait-elle en France. On serait tenté de le croire. Après Mont-de-Marsan et Nîmes, voici Périgueux qui annonce que des courses seront offertes au public, dans les premiers jours du mois prochain, par les premiers picadores et toréadores de l'Espagne.

On va commencer immédiatement les travaux de construction des arènes où elles doivent avoir lieu.

LE CABLE TRANSATLANTIQUE.

Voilà trois jours que les communications avec le *Great-Eastern* sont interrompues.

A ce sujet, on mande de Liverpool au *Morning-Post*, en date du 3 août:

Le plus récent télégramme expédié de Valentia, et qui a été affiché aujourd'hui, porte ce qui suit: « Depuis hier matin, on n'a point reçu de nouvelles du *Great-Eastern*. L'isolement est imparfait. »

Ceux qui liront cette nouvelle en concluront probablement de suite que le câble est brisé ou forcé. Rien de plus erroné. Tant qu'il existe le moindre isolement, peu importe que les signaux soient imparfaits. Le câble va bien; du moins, nul accident grave ne peut avoir eu lieu. Si le câble a été rompu, le plus simple électrographe eût pu découvrir sur-le-champ la brisure.

Mais on verra que la déflexion magnétique de la terre a dérangé les courants d'électricité, c'est-à-dire que les courants naturels ont neutralisé les courants artificiels. Il est peut-être bon de savoir que ce qui a été dit sur la pose

du câble, sur la distance parcourue, sur le temps, etc., n'a pas entièrement trait au câble.

Avant que le vaisseau partît de Valentia, il avait été fait un règlement d'après lequel les moindres mouvements (1, 2 ou 3) de l'aiguille indiquaient tout ce que contient une demi-douzaine de lignes imprimées.

Néanmoins, ceux qui sont compétents en pareille matière affirment que l'état actuel de l'atmosphère justifie l'opinion que les déflexions magnétiques de la terre contrarient seules l'isolement dans le câble.

Quant aux lignes du télégraphe par terre, il y a eu toute la nuit dernière et aujourd'hui tant d'électricité naturelle dans l'air, que le travail des différentes compagnies télégraphiques a dû être singulièrement entravé.

Chronique Locale.

La première journée des courses de Saumur était d'un bon augure pour nos fêtes hippiques. Les engagements étaient nombreux, les tribunes parfaitement garnies d'une belle et brillante société. Les piétons entouraient l'hippodrome dans tout son parcours, et voitures et cavaliers le sillonnaient en tous sens.

La tribune d'honneur était occupée par M. le général de division Deuoue, M. le général La Motte Rouge, M. le général Crespin commandant l'Ecole de cavalerie, M. le vicomte O'Neill de Tyrone, sous-préfet de notre arrondissement, et plusieurs membres du Conseil général de Maine-et-Loire.

A deux heures, la musique de l'Ecole de cavalerie a annoncé par un brillant morceau d'harmonie l'ouverture de la fête.

1° *Prix du Conseil général de Maine-et-Loire*: 1,200 fr., pour chevaux entiers et juments, de 5 ans et au-dessus, nés et élevés dans le département de Maine-et-Loire et ayant conservé, jusqu'à l'instant de la course, leur qualification de chevaux de l'Ouest. — Poids du règlement de l'Ouest. — Entrée: 20 fr. pour le deuxième arrivant. — Distance: 4,000 mètres en une épreuve.

Pour cette course, cinq chevaux avaient été engagés; deux ont été retirés au moment du départ, et les trois concurrents qui sont entrés en lice ont noblement combattu. *Poul-aux-Filles*, à M. de Baracé, est arrivé premier avec l'avantage d'une longueur de tête sur *Tirelire*, à M. de Chemellier, d'Angers; *Miss*, sortie des écuries de M. Boureau, également d'Angers, arrivait devant les tribunes à quelques mètres seulement des deux premiers.

2° *Un objet d'art donné par S. Exc. le Ministre de la Guerre*, pour MM. les lieutenants et sous-lieutenants, montés sur des chevaux de carrière.

Dix-huit chevaux sont entrés en lice et le

coup-d'œil au départ était magnifique. Une noble ardeur brillait sur tous les fronts. Mais bientôt les concurrents se sont distancés: *Cléopâtre*, *Diogène*, *Manchester* et *Cérés* ont tenu la tête de la course. Pendant le trajet, la fortune a été changeante: tour à tour elle a favorisé les uns et les autres. Enfin *Cérés* est arrivée première, montée par M. de Moismont, et *Cléopâtre* seconde, montée par M. de Montebello.

3° *Un objet d'art donné par S. Exc. le Ministre de la Guerre*, pour MM. les lieutenants et sous-lieutenants, montés sur leurs chevaux d'armes.

Cette course a présenté le même intérêt que la précédente; douze chevaux étaient réunis au départ. Les obstacles ont été franchis avec beaucoup d'ensemble. *Enfilade*, monté par M. Arnal, a gagné d'une encolure sur *Boope*, monté par M. Moller.

4° *Un objet d'art donné par la ville de Saumur*, pour MM. les sous-maitres de manège, montant des chevaux de carrière.

Six chevaux étaient engagés. M. Blethner est arrivé premier, montant *Déesse*. M. Rossignol est arrivé second, montant *Fille-de-l'Air*.

5° *Steeple-chase militaire*. — *Un objet d'art d'une valeur de 1,200 fr. et 500 fr. en espèces, donnés par l'Administration des Haras*.

— *Course militaire*. Pour MM. les officiers en garnison à Saumur, Angers, Tours, Vendôme, Poitiers, Nantes et Niort. — Distance: 1,500 mètres, avec huit obstacles à franchir. — Poids à volonté.

Six engagements à cette course. M. d'Eggs, montant *Warrior*, est arrivé premier devant le jury, suivi de près par M. de Bellegarde, montant *Aelius*. Mais bientôt une contestation s'est élevée; il a été prouvé que, par suite d'une erreur, M. d'Eggs n'avait pas franchi un des obstacles de la piste, ainsi que M. de Bellegarde, concurrent. M. de Saint-Vallier, montant *le Hibou*, arrivé troisième devant la tribune du jury, a été classé premier et a reçu le prix; et M. de Moismont, montant *Estrade*, arrivé quatrième, a été classé deuxième.

6° *Steeple-chase (gentlemen-riders)*. — 2,000 fr. donnés par la Société des Courses et MM. les Officiers de l'Ecole impériale de cavalerie, pour chevaux entiers, hongres et juments, de 4 ans et au-dessus, de toute espèce et de tout pays. — Entrée: 100 fr., moitié forfait. — La moitié des entrées au second. — Poids: 75 kilogrammes. — Tout cheval ayant gagné, en un ou plusieurs steeple-chase ou courses de haies, une somme de 5,000 fr., portera 5 kilogrammes; de 6,000 fr. et au-dessus, 5 kilogrammes. Si ces sommes ont été gagnées en Angleterre, la surcharge sera double. Tout cheval né en France jouira d'une modération de poids de 5 kilogrammes; de 5 kilogrammes, s'il est né et élevé dans l'Ouest. Tout officier de l'armée française aura une modération de poids de 5 kilogrammes, et de 5 kilogrammes, s'il n'a ja-

n'est aveugle que pour ce qu'on lui montre, il voit ce qu'on lui dérobe ou plutôt il le sent; je m'y connais. Arabelle a reçu sans s'en douter une impression ineffaçable; elle n'aime pas encore, elle aimera au premier appel et ce n'est pas toi.

— Ne parle pas ainsi, Arabelle est un ange.

— Sans doute elle est un ange et pourtant tu l'as quittée pour me suivre, le jour où je t'ai appelé, le jour où tes complices se sont révoltés de ton inaction, le jour où ils ont exigé ta présence parmi eux, sous peine de dénoncer ton passé à la comtesse, et, probablement, à d'autres qu'à elle. Tu as forgé une tache honorable et tu l'as abandonnée, tu es retourné dans cette voie que tu espérais avoir quittée, comme si on en sortait jamais une fois qu'on y a mis le pied. Elle t'a cru un héros de dévouement, tu n'étais qu'un vulgaire escamoteur.

— Pulchérie!...

— Ne faut-il pas dire la vérité entre nous, Tristan; faut-il te cacher aussi la triste fin de notre campagne: le refus du duel, les coups de bâton que je... comme dans les *Fourberies de Scapin*.

Le comte rugissait.

— Ils ne t'ont pas tué, parce que tu es un rude champion, mais ils t'ont brisé, ils t'ont imprimé

des stigmates qui te feront partout reconnaître, infortuné la Barthe!... ajouta-t-elle avec un sourire moqueur.

— Assez! assez! je sais tout cela; je ne le sais que trop, et si Dieu me rend la vie, je la consacrerai à ma vengeance, mon plus grand supplice est d'être attaché sur ce lit, sans moyen de l'accomplir.

— Un autre s'en est chargé, l'as-tu donc déjà oublié!

— Oh! ce n'est pas la même chose.

— A qui le dis-tu?

Pulchérie, depuis quelques instants, ne parlait qu'avec effort; elle prolongeait évidemment cette sorte de revue rétrospective pour retarder un peu la rage de Tristan et lui rendre un peu de cette volonté qui le distinguait autrefois, et dont il avait plus que jamais besoin. Il le comprit ainsi, car il dit en se retournant vers elle:

— Maintenant, achève, je puis tout entendre.

Cette dangereuse créature était douée d'une singulière faculté. Véritable caméléon, elle changeait en un clin d'œil d'émotions et de physionomie. La prière de Tristan la ramena à ce qu'elle était au

commencement de l'entretien; elle devint tremblante, timide, s'agenouilla de nouveau, baissa les yeux et murmura d'une voix brisée:

— Je n'ose pas.

Il prit sa main et la baisa; ce fut toute sa réponse.

— Je t'ai trompé, ami, je t'ai dissimulé l'événement le plus grave de mon existence; j'ai trompé M. de Bellemare; tu ne m'aurais pas laissé porter son nom, si tu avais connu la vérité. Vous m'avez défendue tous les deux...

— C'était notre devoir, tu étais innocente.

— Je ne l'étais pas, balbutia-t-elle en voilant son visage; j'étais justement accusée....

— Mon Dieu!

Il joignit les mains en signe de désespoir.

Elle baissa la tête davantage encore, et de grosses larmes coulèrent de ses yeux.

— Combien de fois je me suis repentie! Combien de fois j'aurais voulu racheter cette action infâme! J'avais perdu la tête; je me suis laissé emporter par ce démon des richesses, par l'enivrement d'une fille née si bas et parvenue si haut. Ce vieillard me gênait, il me faisait payer trop cher la fortune et le rang que je lui devais. Après une scène de jalousie

et de reproches, j'ai... Ne m'en demandez pas plus, Tristan, je n'aurais pas la force de rien ajouter.

Il y eut un intervalle de silence terrible.

— Pourquoi vous être cachée de moi et pourquoi cet aveu maintenant? J'ai au moins le droit de savoir cela.

— Il y a eu un témoin de ce crime, un témoin que je ne soupçonnais pas et que le hasard avait mis à même de tout voir. Ce témoin était le domestique de confiance de mon mari. Hélas! hélas! à quel supplice ne m'a-t-il pas condamnée? Il a fait de moi son esclave, sa victime. Cet homme est devenu mon maître. J'ai dû lui donner d'abord la moitié de cette fortune si terriblement acquise; j'ai dû le supporter près de moi, subir son infâme tendresse; assister à des orgies de bas étage dont le seul souvenir me soulève le cœur.

— Misérable créature!

— Heureusement, j'ai pu me cacher dans l'ombre en lui obéissant, et aucune des personnes que je recevais ne descendait jusqu'à cette fange. Pendant mon procès, je souffris mille morts; il pouvait me perdre et me faire condamner. La veille de son interrogatoire, il parvint jusqu'à moi et il exigea l'abandon d'un autre quart de mon avoir; j'aurais con-

mais gagné un steeple-chase de 4,000 fr. Tout vainqueur de 5,000 fr. n'aura droit à aucune modération de poids. — Distance : 4,500 mètres environ, 20 obstacles à franchir. — Cinq engagements ou pas de course, à moins que les commissaires n'en décident autrement.

Il y avait eu cinq engagements. Mais un seul cheval s'est présenté pour courir, *Magenta*, à M. Lavignée, de Chantilly. La commission s'est réunie pour savoir si la course aurait lieu; après délibération il a été décidé à la majorité des voix que *Magenta* courrait. — Il a donc franchi tous les obstacles et a gagné le prix, mais sans gloire. *Magenta* a fait cette course en 9 minutes et demie.

Pendant les courses de dimanche, il y a eu plusieurs chutes. Une seule a inspiré quelques craintes. Nous sommes heureux d'apprendre aujourd'hui que ces craintes n'existent plus.

Les brillants exercices du carrousel, ont attiré hier, dans notre ville, la même affluence d'étrangers que les années précédentes. L'enceinte de la carrière est toujours trop étroite pour contenir la foule qui chaque année, à pareil jour, envahit l'École de cavalerie.

Mgr l'évêque d'Angers, répondant à l'invitation que lui a faite M. le général Crespin, a pris place dans la tribune d'honneur avec plusieurs autres ecclésiastiques, et a suivi avec un vif intérêt tous les exercices. Cet intérêt, du reste, est toujours le même : la grâce de chacun des cavaliers, leur agilité, leur assurance dans les diverses manœuvres à toutes les allures, prouvent assez que le commandant du manège, M. le lieutenant-colonel L'Hôte, ne néglige rien pour faire de ces jeunes gens des écuyers habiles et capables de soutenir au loin la brillante réputation de notre établissement militaire.

Au moment où nous mettons sous presse, il y a dans le manège des écuyers, des exercices de haute école, sous le commandement de M. le lieutenant-colonel L'Hôte.

La distribution solennelle des prix, sera faite jeudi prochain aux élèves du collège de Saumur, sous la présidence de M. le V^e O'Neill de Tyrone, sous-préfet de l'arrondissement.

La loterie du Rosaire de Nantilly sera tirée le jeudi 10 de ce mois, à 4 heures, chez les religieuses de St-André.

Nous avons reçu la lettre suivante que nous nous empressons de publier.

Monsieur le Rédacteur,

Dans votre numéro de jeudi, vous avez annoncé que le jeune Goizet avait été retiré par M. Faison, employé d'octroi; je vous prie de rectifier cette erreur : c'est moi, Rossignol fils, qui, me trouvant près du Pont-Fouchard, me

suis jeté à l'eau et l'ai retiré en présence de MM. Leflet-Brazier, Duclos, et Faison.

Agréez, etc. ROSSIGNOL FILS.

Par décret impérial en date du 2 août, le bureau du Conseil général de Maine-et-Loire est composé comme il suit :

Président : M. Louvet, député.

Vice-présidents : M. Bocher de Chauvigné, député, et M. Segris, député.

Secrétaire : M. Eugène Berger, chef de bureau au ministère de l'intérieur.

Le *Moniteur* publie un décret autorisant l'établissement d'un nouveau timbre mobile de 20 cent., destiné, conformément à l'article 4 de la loi de finances du 8 juillet 1865, à être apposé, en cas d'exigibilité, sur les produits et quittances de toute nature délivrés par les comptables de deniers publics.

Le départ de la première partie du contingent des jeunes soldats de la classe de 1864 affectés à l'armée de terre, aura lieu du 20 au 25 de ce mois.

Pour ceux attribués à la marine, la mise en route n'aura lieu que du 1^{er} au 5 octobre.

ERRATA. 1^o Au paragraphe 4, ligne 7^e de notre chronique locale : Une visite de Colbert à l'ancien Hôtel-Dieu, après les mots : « et encore, ajoutaient-ils, lisez : « à cause du grand passage, il est ordinairement, etc.

2^o Paragraphe 6, ligne 8^e, après 3^o, au lieu de le droit de prendre pour chacun un, lisez, de prendre par chacun un.

PAUL RATOUIS.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Berlin, 6 août. — Voici, de bonne source, le sens de l'avis émis par les juriconsultes de la couronne :

1^o La maison d'Augustenbourg n'a aucun droit à la succession totale ou partielle des duchés, tant parce que le père du duc Frédéric a renoncé à ses droits et reconnu d'avance les arrangements à prendre relativement à la succession au trône, que parce qu'il est impossible de prouver la succession par primogéniture dans la maison princière d'Augustenbourg ;

2^o Le grand-duc d'Oldenbourg n'a de droit éventuel que sur l'héritage de la maison Goltorp ;

3^o En vertu de la loi de succession du 31 juillet 1855, qui a été publiée et mise légalement en vigueur dans les duchés, il n'y a de légalement valables que les droits de Christian IX, qui ont été cédés à la Prusse et à l'Autriche par le traité de Vienne.

Florence, 6 août. — Les ministres des finances et de l'instruction publique sont de retour d'Ancône. Le ministre de l'intérieur est parti aujourd'hui pour Ancône.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

La santé parfaite produite par la Revalescière Du Barry de Londres, est due aux nouveau sang et bon muscle rendus par ce délicieux aliment aux systèmes fatigués, malades ou épuisés.

Guérison N^o 56,935, Barr (Bas-Rhin), 4 juin 1861. — Monsieur, la Revalescière a agi sur moi merveilleusement; mes forces reviennent et une nouvelle vie m'anime comme celle de la jeunesse. Mon appétit, qui, pendant plusieurs années, a été nul, est revenu admirablement et la pression et le serrement de ma tête, qui, depuis quarante ans, s'étaient fixés à l'état chronique, ne me tourmentent plus. — DAVID RUFF, propriétaire.

En effet, plus de 65,000 guérisons par cet excellent aliment prouvent que les misères, dangers et désappointements que, jusqu'ici, les malades ont éprouvés dans les drogues nauséabondes, se trouvent à présent remplacés par la certitude d'une radicale et prompt guérison moyennant la délicieuse farine de santé Revalescière Du Barry, de Londres, qui rend la parfaite santé des organes de digestions, des nerfs, poulmons, foie et membrane muqueuse, aux plus épuisés même, dans les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastralgies, constipations habituelles, hémorrhoides, glaires, vents, palpitations, diarrhée, gonflement, étourdissement, bourdonnement aux oreilles, acidité, pituite, migraine, nausées et vomissement; douleurs, aigreurs, crampes et spasmes d'estomac, insomnies, toux, surdité, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruptions, mélancolie, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, catarrhe, hystérie, névralgie, vice du sang, hydropisie, manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. MAISON DU BARRY, 26, PLACE VENDÔME, PARIS. — En boîtes de 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 52 fr.; 12 kil. (franco), 60 fr. Contre bon de poste. — Se vend à Saumur, chez MM. A. PIE fils, droguiste; DAMICOURT, pharm.; GIRAULT, pharm.; PASQUIER, pharm.; COMMON, rue Saint-Jean; PERDRIAU, place de la Bilange; GONDRAU, rue d'Orléans; et les premiers Pharmaciens, Epiciers et Confiseurs dans toutes les villes. (553)

Sommaire de l'ILLUSTRATION du 5 août.

Texte : Revue politique de la semaine. — Remise, par le grand juge Alphonse au commandant du *Prégent*, d'une lettre de la reine de Madagascar à l'Empereur. — Courrier de Paris, par Grimm. — La fête des Vignerons, à Vevey, correspondance. — Paris fantastique : Histoire d'Isidora, par M. A. de Pont-

martin (suite). — Une visite au haras de Dangu, par M. le comte de Seilhac. — Salon de 1865, 6^e article, par M. A.-J. Du Pays. — Tableaux du Salon reproduits par l'Illustration. — Chronique musicale, par M. Gustave Héquet. — Ascension du mont Cervin, catastrophe du 15 juillet. — Le capitaine Stetson, par M. Beckmann.

Gravures : Remise au commandant du *Prégent* d'une lettre de la reine de Madagascar à l'Empereur des Français à Tamatave. — Fête des Vignerons à Vevey : Église Saint-Nicolas; — Château de Chillon et Dent du Midi, près Vevey; — Char de Cérés; — Défilé des vendangeurs et des porteurs d'offrandes à Bacchus; — Réunion des groupes dans l'arène, sur la place de Vevey. — Une visite au haras de Dangu, arrondissement des Andelys (Eure); — Bâtiments des haras; — Vue générale de Dangu; — Chapelle du château; — Box où est né *Gladiateur*; — Box d'élevage de *Gladiateur*; — Cour des étalons; — Homme du service du haras; — Écurie de Royal-Lieu, près Compiègne; — Terrain d'entraînement de Royal-Lieu. — Salon de 1865, tableau reproduit par l'Illustration : Réception des ambassadeurs siamois par l'Empereur, à Fontainebleau. — Revue mensuelle, par Cham (12 gravures). — Vue du mont Cervin. — Fac-simile de l'inscription de lord Douglas sur le registre de l'hôtel Saint-Nicolas à Zermatt. — Portraits : Tulou, artiste flûtiste; — Thomas Stetson, capitaine du *Mercury*. — Médaille offerte par souscription au capitaine Stetson. — Rébus.

Marché de Saumur du 5 Août.

Froment (l'hectol.)	15 47	Huile de lin.	48 —
2 ^e qualité.	14 88	Paille hors barrière	40 36
Seigle.	8 50	Foin.	64 66
Orge.	9 —	Luzeine (les 750 k)	62 40
Avoine anc. (entrée)	9 25	Graine de trèfle.	120 —
Fèves.	— —	— de luzerne.	100 —
Pois blancs.	24 —	— de colza.	30 50
— rouges.	23 —	— de lin.	26 —
Cire jaune (50 kil.)	200 —	Amandes en coques	— —
Huile de noix ord.	55 —	(l'hectolitre).	— —
— de chenevis.	48 —	— cassées (50 k.)	— —

COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).	
Coteaux de Saumur 1864.	1 ^{re} qualité » à »
Id.	2 ^e id. » à »
Ordin., envir. de Saumur	1 ^{re} id. 60 à »
Id.	2 ^e id. 55 à »
Saint-Léger et environs	1 ^{re} id. 45 à »
Id.	2 ^e id. 40 à »
Le Puy-N.-D. et environs	1 ^{re} id. 42 à »
Id.	2 ^e id. 38 à »
La Vienne, 1864.	32 à 35

ROUGES (3).	
Souzay et environs 1864.	90 à 120
Champigny, 1864.	1 ^{re} qualité 220 à »
Id.	2 ^e id. 150 à »
Varrains, 1864.	80 à 100
Bourgueil, 1864.	1 ^{re} qualité 120 à »
Id.	2 ^e id. 100 à »
Restigny 1864.	75 à 85
Chinon, 1864.	1 ^{re} id. 70 à »
Id.	2 ^e id. 60 à »

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

P. GODET, propriétaire-gérant.

sent à tout pour sauver ma vie. Vous savez ce qui arriva, je fus acquittée faute de preuves, mais on garda la conviction morale de ma culpabilité.

— Pas moi, mon Dieu!

— Vous n'étiez pas à Londres, alors, vous n'avez entendu qu'un écho lointain, ma voix et celle de mes amis. Rappelez-vous ce que dit Albert un jour à Baden, et l'effet produit par cette révélation sur lady Erlington et les autres.

— Je m'en souviens.

— Je sentais le besoin impérieux de me soustraire à la tyrannie de Burdett et de quitter l'Angleterre. Ma fortune, diminuée des trois quarts, ne suffirait plus à mes dépenses, que je n'osais restreindre, dans la crainte d'inspirer des soupçons. Après la mort de votre bon oncle, vous me proposâtes de vous suivre et de prendre son nom, qui ne laissait pas d'héritier. Je devais passer pour sa veuve, ce qui nous permettait une vie plus facile à l'abri de la parenté. Nul n'avait à me demander compte de cette usurpation, accomplie sous vos auspices, on y crut. Vous savez le reste. Mais vous ignoriez la perte de mes richesses et vous vous étonniez de ma persistance à vous lancer dans des entreprises hasardeuses; vous vous étonniez de ce mariage, que je vous

imposai, vous comprenez tout maintenant.

— Oui.

— Je me croyais à l'abri des recherches dans mon château, déguisée sous un titre nobiliaire authentique et connu, habitant une province éloignée, et ne rencontrant aucun de ceux qui m'avaient connue autrefois. La teinture de mes cheveux, habilement exécutée, me changeait tellement que parfois je me faisais illusion à moi-même. Il y a trois jours, on m'annonça un étranger venant de votre part.

— Mais je n'ai envoyé personne.

— Cette ruse était la meilleure pour arriver jusqu'à moi. Jugez de ma surprise, de mon épouvante, c'était Burdett! Il entra en riant du stratagème qu'il avait employé, et s'assit grossièrement sur le plus beau de mes fauteuils. Je nous épargne à tous les deux les détails de cette scène, dont le résultat fut un ordre de moi tyran, un ultimatum posé.

— Lequel?

— Il savait tout, entendez-vous, Tristan; il s'était affilié à la police anglaise, il avait renoncé à ses habitudes d'ivrognerie pour me découvrir, parce que chez cet homme l'horrible passion qu'il a pour moi domine toutes les autres. Il a dépensé sans compter cet argent qu'il m'a ravi, afin d'éclairer ses

démarches. Il a consacré sa vie à cette œuvre avec une patience que rien n'a découragée, il a réussi. Ses investigations nous ont suivis pas à pas, dans les différentes villes et sous les différents déguisements que nous avons pris. Il a reconstruit notre existence entière depuis cinq ans...

— Est-il possible?

— C'est lui qui dirige les poursuites; c'est lui qui, de concert avec les agents français et autrichiens, viendra vous arrêter demain peut-être.

— Eh bien! que faire alors? Qu'exige-t-il pour ma rançon.

— Pour vous, il n'exige rien; il est parfaitement décidé à vous écarter de moi; mais il peut aggraver votre position et perdre la mienne. Si je ne consens pas à le suivre, à me consacrer à lui entièrement, il me dénoncera comme auteur et vous comme complice du meurtre de sir Ralph. Je ne puis pas être poursuivie en Angleterre, puisque le jury a prononcé; je puis être impliquée dans votre procès et chargée avec vous de la mort du prince comme de celle de mon mari.

— Vous me conseillez de fuir... pourquoi n'avez-vous pas employé ce moyen? Pourquoi ne pas vous soustraire vous-même au sort qui vous menace?

— Parce qu'il m'a donné trois jours pour me décider et que mes démarches sont épiées, n'en doutez pas; à la première tentative, je serais arrêtée. J'ai voulu vous voir et vous prévenir au moins, non pas que j'eusse l'espérance de vous sauver, mais pour vous revoir encore, pour vous tout dire et vous mettre sur vos gardes. Vous aussi, vous êtes cerné probablement; cependant...

— Et qu'importe! Est-ce que je puis même essayer de partir? Est-ce que mes membres brisés ne me refuseront pas le service? Vous l'avez dit, Pulchérie, nous sommes bien perdus pour cette fois.

(La suite au prochain numéro.)

Un avis de la direction générale des lignes télégraphiques annonce qu'un service de nuit fonctionnera à Saint-Nazaire les 5, 6, 7, 8, 15, 24, 25 et 26 de chaque mois, époques qui correspondent aux dates de départ et d'arrivée des paquebots transatlantiques des lignes de Saint-Nazaire à Aspinwall et à la Vera-Cruz.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE LEROY.

Les créanciers de la faillite du sieur Jacques Leroy, marchand de vins, demeurant à Saumur, sont invités à se trouver en la chambre du Conseil du Tribunal de commerce, le samedi 12 août courant, à 8 heures du matin, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat.
Le greffier du Tribunal,
(548) Th. Bussou.

Etude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

Suivant un jugement rendu par le Tribunal civil de Saumur, en date du vingt-sept juillet mil huit cent soixante-cinq,

Il appert :

Que Marie Beaumont, femme de Pierre Laniche fils, a été déclarée séparée de biens d'avec son dit mari. Dressé à Saumur, par l'avoué soussigné, le cinq août mil huit cent soixante-cinq.
(549) CHEDEAU.

Etude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

Suivant un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance séant à Saumur, en date du vingt-neuf juillet mil huit cent soixante-cinq,

Il appert :

Que la dame Marie Bonneau, épouse du sieur Jean Huet, journalier, demeurant à Saumur, agissant sous le bénéfice de l'assistance judiciaire,

A été déclarée séparée de biens d'avec son dit mari.

Dressé à Saumur, par l'avoué soussigné, le cinq août mil huit cent soixante-cinq.
(550) CHEDEAU.

Etude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

Suivant un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance séant à Saumur, du vingt-neuf juillet mil huit cent soixante-cinq,

Il appert :

Que la dame Joséphine Effray, femme du sieur René Alexandre, carrier, domicilié à Saint-Cyr-en-Bourg, agissant sous le bénéfice de l'assistance judiciaire,

A été déclarée séparée de corps et de biens d'avec son mari.

Dressé à Saumur, par l'avoué soussigné, le cinq août mil huit cent soixante-cinq.
(551) CHEDEAU.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

Sur licitation entre majeurs et mineurs,

Le dimanche 3 septembre 1865, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e Le Blaye, notaire à Saumur,

DE LA

MAISON DU PETIT-ST-PIERRE,

A Saumur, rue d'Orléans, n° 33, précédemment occupée par M^{me} Morin-Lemonnier,

En vertu d'un jugement du Tribunal civil de Chinon, du 23 juin 1865. S'adresser audit M^e LE BLAYE, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété. (545)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur, place de la Bilinge.

A VENDRE UNE MAISON

Sise à Saumur, rue du Puits-Neuf, n° 27, occupée par M. Bolognesi. S'adresser, pour traiter, à M^e TOUCHALEAUME, (542)

Etude de M^e Louis-A. PELLÉ, notaire à Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire).

A VENDRE

ARRENTER OU LOUER

En l'étude et par le ministre de M^e PELLÉ,

Pour entrer en jouissance le 24 juin 1866.

UN HOTEL

Connu sous le nom

D'HOTEL DE LA GALÈRE

Sis ville de Montreuil-Bellay, rue Impériale.

Ledit hôtel comprenant : au rez-de-chaussée, deux salles à manger, cuisine, décharge de cuisine, salle de billard et une chambre à coucher; au premier étage, sept chambres, dont plusieurs à feu, escalier et galerie, servant à l'exploitation de ces diverses chambres, greniers, autres chambres en bas côté, écuries, remise, puits, vaste cour, cave, bucher et jardin, le tout se tenant, et joignant au nord la rue de Loudun, au levant la rue du Mail, au couchant la rue Impériale, au midi une petite rue.

Grandes facilités pour acquérir. S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, soit à M. CASTERA, propriétaire dudit hôtel, qui l'exploite, soit audit M^e PELLÉ, notaire. (521)

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE JOLIE

PIÈCE DE VIGNE ROUGE

PREMIÈRE QUALITÉ,

Contenant environ 73 ares, comprenant 15 rangées de vigne blanche. La pièce est entourée et barrée d'arbres fruitiers en plein rapport, et une petite maison est au milieu.

Facilité pour le paiement. S'adresser à M^e CLOUARD, notaire à Saumur, pour traiter et recevoir des renseignements, et également à M. GODFROY, propriétaire au Pont-Fouchard. (544)

DEPOT DE RAIS

POUR LE CHARRONNAGE.

M. MOREAU, route de Vairrains, a l'honneur d'informer MM. les charrons qu'il tient un dépôt de rais de première qualité. (295)

A VENDRE

2 PIANOS DROITS

Un de PLEYEL, l'autre d'ERARD.

S'adresser rue du Temple, n° 17, Saumur, le samedi depuis midi jusqu'à quatre heures. (299)

A LOUER

Pour la St Jean 1866,

UNE BOULANGERIE

Sise à Saumur, Grand'Rue, occupée par M. Grosbois; cette maison est boulangerie depuis sa fondation. S'adresser à M^{me} BAYOT, rue St-Nicolas, 76 bis, Saumur. (352)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON

Rue de la Chouetterie,

Avec JARDIN, donnant sur le Champ-de-Foire. Cette maison servait autrefois de magasin à M. Péralo, qui apporterait les modifications qui seraient demandées.

S'adresser à M. PÉRALO, rue Neuve-Beaupaire. (255)

A LOUER

Présentement,

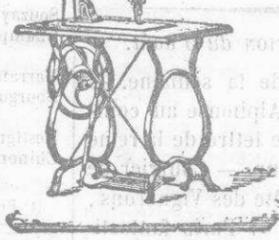
Une MAISON, située à Saumur, carrefour Cendrière, n° 6, composée de : au rez de chaussée, sur la rue un magasin, derrière une cuisine; petite cour avec latrines; au 1^{er} étage, deux chambres, dont une sur la rue; au 2^e étage, une chambre et un grenier; cave et caveau sous le magasin. S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, rue Cendrière n° 8.

DESCOTIS

Rue de l'Ancienne-Gare, maison de M. Léger.

CONFECTION D'ADRESSES A LA MAIN, pour la France et l'étranger; pliage et mise sous bande des prospectus. — A PRIX MODÉRÉS.

MACHINES A COUDRE.



M. MARLOTEAU,

Rue des Poëliers, 3,

A ANGERS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui désirent se renseigner sur les travaux des machines à coudre et à broder, qu'il sera mardi 8 et mercredi 9 août courant, à l'hôtel de Londres, à Saumur, de midi à cinq heures, avec un choix de machines de tous les systèmes. (547)

EN VENTE:

FIDES

ou

CHRISTIANISME ET PROGRÈS

Par J.-B. COULON,

Membre de la Société impériale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers,

SUIVI DU

CHATEAU D'ANGERS

Poème couronné par la Société impériale d'Agriculture d'Angers,

ET DE PLUSIEURS AUTRES POÉSIES INÉDITES,

Du même auteur,

Un volume in-8°, sur beau papier vélin,

A SAUMUR, au Bureau du Journal et chez tous les Libraires.

LA MODE ILLUSTRÉE

Paraissant à Paris tous les jeudis Journal de la Famille Un n° est envoyé gratis sur demande affranchie

52 numéros par an, du format de L'ILLUSTRATION, avec de nombreuses gravures dans le texte.

PREMIÈRE ÉDITION. — Avec plus de 2,000 gravures sur bois, représentant au moins 50 gravures de toilettes par an avec leur description, et tout ce que la mode offre de plus nouveau en lingerie, coiffures, sujets de travaux à l'aiguille, au crochet, etc.

Prix (franco) : trois mois, 5 fr.; six mois, 10 fr.; l'année, 20 fr.

DEUXIÈME ÉDITION. — Elle contient les mêmes éléments que la première, plus 12 gravures de mode colorées à l'aquarelle, une par mois.

Prix (franco) : trois mois, 4 fr. 25; six mois, 8 fr. 50; l'année, 17 fr.

TROISIÈME ÉDITION. — Elle se compose des mêmes éléments que la première, mais chaque semaine, avec le journal, les abonnés de cette édition reçoivent une grande gravure colorée à l'aquarelle, soit, par an, 52 gravures colorées, avec la description de chaque dans le corps du journal.

Prix (franco) : trois mois, 7 fr.; six mois, 13 fr. 50; l'année, 25 fr.

(Les abonnements partent du premier de chaque mois).

Rédaction, Administration et Abonnements, 56, rue Jacob, à Paris.

On s'abonne également chez tous les libraires de la France et de l'étranger.

DISSERTATION

SUR

LE PONT CONSTRUIT PAR CÉSAR

POUR PASSER LE RHIN

(Commentaires de César, Guerre des Gaules, Livre IV, Chapitre XVII),

ACCOMPAGNÉE

DE TROIS PLANCHES DEMI-RAISIN,

Par M. PREVOST,

Officier supérieur du Génie.

Prix : 1 franc.

En vente, à Saumur, chez tous les Libraires.

On trouve aussi dans les mêmes librairies :

LES FORTS VITRIFIÉS ET LES ARVIL,

Du même Auteur.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS	BOURSE DU 5 AOUT.			BOURSE DU 7 AOUT.			
	au comptant.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.		68	»	15	»	»	»
4 1/2 pour cent 1852.		97	50	»	50	»	»
Obligations du Trésor.		452	50	2	50	»	»
Banque de France.		3600	»	»	»	»	»
Crédit Foncier (estamp.).		1250	»	»	»	»	»
Crédit Foncier colonial.		»	»	»	»	»	»
Crédit Agricole.		630	»	»	»	»	»
Crédit industriel.		701	25	»	6	25	»
Crédit Mobilier.		757	50	7	50	»	»
Comptoir d'esc. de Paris.		925	»	18	75	»	»
Orléans (estampillé).		842	50	»	»	»	»
Orléans, nouveau.		»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes).		1058	75	1	25	»	»
Est.		520	»	»	»	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.		851	25	2	50	»	»
Lyon nouveau.		»	»	»	»	»	»
Midi.		565	»	»	»	»	»
Ouest.		545	»	1	25	»	»
C ^e Parisienne du Gaz.		1680	»	»	»	»	»
Canal de Suez.		431	25	1	25	»	»
Transatlantiques.		517	50	2	50	»	»
Emprunt italien 5 0/0.		64	90	»	25	»	»
Autrichiens.		402	50	»	3	75	»
Sud-Autrich.-Lombards.		475	»	»	2	50	»
Victor-Emmanuel.		275	»	»	»	»	»
Russes.		»	»	»	»	»	»
Romains.		220	»	»	1	25	»
Crédit Mobilier Espagnol.		462	50	2	50	»	»
Saragosse.		316	25	»	»	»	»
Séville-Xérés-Séville.		82	50	»	»	»	»
Portugais.		190	»	»	5	»	»

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	310	»	»	»	»	309	75	»	»
Orléans.	301	»	»	»	»	300	50	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	299	75	»	»	»	300	»	»	»
Ouest.	297	25	»	»	»	297	25	»	»
Midi.	296	75	»	»	»	296	75	»	»
Est.	300	»	»	»	»	299	50	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur